



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

## Comment répondre au questionnaire du sondage sur le salaire des bibliothécaires

Veuillez prendre note que nous demandons des données pour les trois dernières années dans les feuilles n<sup>os</sup> 1 à 6. Même si vos données n'ont pas changé d'une année à l'autre, veuillez remplir toutes les feuilles. La feuille n<sup>o</sup> 7 recueille l'information de l'année courante (2020) concernant les descriptions des rangs à votre établissement.

### Feuilles nos 1 à 3 – Dénombrement et structure salariale, par an

Indiquez le nombre total de bibliothécaires permanents à plein temps et d'équivalents temps plein de moins de 100 % dans chaque rang (le cas échéant, et tel qu'il est connu), accompagné du plancher et du plafond salariaux pour chaque rang à votre établissement.

Veuillez préciser si les bibliothécaires administratifs sont inclus dans l'un des rangs. Typiquement, les bibliothécaires administratifs incluent des directeurs associés, des directeurs adjoints, des administrateurs de bibliothèques, des chefs de division, et des directeurs de départements. Veuillez également indiquer le nombre total de bibliothécaires dans chaque rang, qu'il y ait ou non des données sur les dossiers individuels disponibles pour chaque bibliothécaire.

Finalement, veuillez préciser à l'aide d'un astérisque si le rang inclut le personnel ayant des fonctions administratives et une allocation qui y est associée.

### Feuilles nos 4 à 6 – Salaire par genre, âge et années d'expérience

Les données administratives sur les salaires des bibliothécaires universitaires individuels sont saisies dans les feuilles n<sup>os</sup> 4 à 6. La confidentialité est préservée selon des principes semblables à ceux qu'utilise Statistique Canada dans son analyse et sa communication de données similaires (par exemple, l'arrondissement aléatoire lorsque la présentation des données entraîne un risque résiduel de divulgation). L'accès au répertoire contenant une base de données protégée par mot de passe est restreint à deux membres du personnel de l'ACPPU (l'analyste de recherche et l'adjointe exécutive).

L'information salariale personnelle est demandée selon le sexe, le rang, le salaire, l'âge et l'expérience de travail. La dernière caractéristique est compilée en fonction de quatre variables : 1) années écoulées depuis l'obtention du premier diplôme de bibliothécaire, 2) années d'emploi dans un poste de bibliothécaire universitaire, 3) années d'emploi dans un poste de bibliothécaire universitaire à votre établissement, et 4) années écoulées depuis la nomination au rang actuel. Veuillez extraire ces informations (ou les variables substitutives les plus proches pour des variables particulières) des rapports d'adhésion mensuels pertinents que reçoivent généralement les associations par le truchement du SIRH de l'institution.

### Feuille no 7 – Descriptions des rangs

La feuille n<sup>o</sup> 7 recueille les informations de l'année courante (2020) concernant les descriptions des rangs pour les bibliothécaires de votre établissement. Précisez 1) si les descriptions des rangs existent ou non à votre établissement (plus typiquement indiquées dans la convention collective), 2)

s'il y a eu ou non des changements à la structure des rangs (c.-à-d. le nombre de rangs) ou aux descriptions des rangs depuis le dernier sondage (2017) et, dans l'affirmative, 3) veuillez fournir des descriptions pour chacun des rangs.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à l'analyste de recherche de l'ACPPU, John Hollingsworth, à [hollingsworth@caut.ca](mailto:hollingsworth@caut.ca), ou lui téléphoner au 613 820-2270, poste 190.